Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-176_2025-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze décembre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le neuf décembre deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentés (3) : Romain Andrieux pouvoir à Corinne LUCAS, Muriel CARUHEL pouvoir à Michel PENHOUËT, Eric FROMONT pouvoir à Vincent BOUCHE.

Absentes (2) : Emmanuelle DUGAIN, Florence ADAM.

Madame Amandine BRENAND a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°176-2025
Location de la cuisine de la salle Aimé Le Foll pour une activité de transformation de production maraichère

Rapporteur : Vincent Bouche

M. Bouche expose à l'assemblée qu'une demande d'utilisation de la cuisine de la salle Aimé Le Foll a été adressée à la mairie le 07 octobre dernier par l'exploitation maraichère « La Fourche et le Pot », installée à Saint-Lunaire, pour y développer une activité de transformation de sa production maraichère.

L'utilisation de cet espace permettrait aux exploitants de développer une activité de transformation du végétal dans l'optique d'un moindre impact environnemental et de vente direct en circuit court.

Après avis du bureau municipal, il est proposé de répondre favorablement à cette demande à raison d'une journée par semaine, le lundi de 8h à 17h, à compter du 1er décembre 2025 et jusqu'au 28 février 2026.

Le tarif de location proposé s'élève à 50€ par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***AUTORISE*** *la location de la cuisine de la salle Aimé Le Foll pour l'activité ci-avant exposée ;*
- ***FIXE*** *le jour et les horaires d'utilisation de cet espace comme suit : le lundi de 8h à 17h du 1er décembre 2025 au 28 février 2026 ;*

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-176_2025-DE

- ***FIXE*** *le tarif d'utilisation de cet espace à 50€/mois.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel PENHOUËT

